



Campus SPORT
Bretagne

*Document non contractuel
susceptible de modifications*

BPJEPS APT Multisports

BPJEPS Activités Physiques pour Tous + BPJEPS Randonnée
BPJEPS Activités Physiques pour Tous + BPJEPS Canoë-kayak
BPJEPS Activités Physiques pour Tous + BPJEPS Sports collectifs

2011-2012

La qualification des personnes assurant contre rémunération les fonctions d'animateur / éducateur sportif relève de l'article L-212.1 du Code du Sport (obligation de diplôme pour exercer)

Formation mise en place sous réserve de l'obtention de l'habilitation du service instructeur.

*options sportives à confirmer
pour la session 2011-2012*

LE METIER

Animateur sportif polyvalent avec une double qualification :

- B.P. Activités physiques pour tous
- B.P avec sa spécialité sportive à choisir parmi celles proposées à chaque session par le CAMPUS en fonction des besoins recensés. Les spécialités peuvent donc varier d'une session à l'autre.

Exemples de spécialités du BPJEPS :

- Randonnée (VTT, cyclo, course d'orientation, randonnée pédestre)
- Nautisme monovalent Canoë Kayak
- Sports collectifs (basket-ball, handball, volley-ball, rugby, football)

LES DEBOUCHES

L'animateur sportif polyvalent des activités physiques pour tous peut être salarié par une ou plusieurs associations ou une ou plusieurs collectivités et dispenser ses cours en journée, en soirée ou le week-end pendant les loisirs des pratiquants. Il peut également intervenir en milieu scolaire sur les temps scolaire ou périscolaires.

- Il peut tout autant intervenir dans le cadre d'une école municipale des sports sur des programmes de découverte et d'initiation auprès des enfants le mercredi, qu'auprès d'un public senior pour le maintien des capacités physiques et de l'autonomie.
- Il peut participer à la mise en œuvre de projets dans le cadre du fonctionnement de la structure.
- Selon sa spécialité, il peut intervenir dans les clubs et comités sportifs sur des programmes d'animation, d'initiation et sur les premiers apprentissages techniques.

- Le possesseur du diplôme peut se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (E.T.A.P.S.) de la fonction publique territoriale.
- Le titulaire du diplôme est reconnu comme breveté - équivalent BAFA - en séjours de vacances ou accueil de loisirs.

Les principales structures employeurs :

- les collectivités territoriales (statut de fonctionnaire) plus spécifiquement les communes et les établissements publics de coopération intercommunales (E.P.C.I.) tels que les communautés de communes, d'agglomération...
- les associations sportives ou socioculturelles,
- les structures commerciales (notamment dans le domaine du tourisme).

LE DIPLOME

Diplôme : formation bi-qualifiante : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité Activités Physiques pour Tous et BPJEPS avec sa spécialité ou mention (Randonnée, ou Canoë-Kayak ou Sports collectifs)

Niveau : IV (Baccalauréat)

Code ROME : 23133

Textes réglementaires : décret n°2001-792 du 31 août 2001 (règlement général du BPJEPS), arrêté du 18 avril 2002 (organisation du BPJEPS), arrêté du 24 février 2003 (APT), arrêté du 09 juillet 2002 modifié (Canoë-kayak), arrêté du 12 juillet 2007 (randonnée), arrêté du 07 juillet 2006 (sports collectifs).

Délivrance du diplôme : Chaque diplôme est délivré par le directeur régional de la DRJSCS de Bretagne après validation par le stagiaire des 10 unités de compétences (chaque unité est valable 5 ans).

VAE : les personnes ayant acquis une expérience suffisante (2400 heures sur au moins 3 ans à titre professionnel ou bénévole) en lien direct avec le BPJEPS APT et le BPJEPS sportif peuvent obtenir le diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

LA FORMATION

Déroulement : cursus continu et à plein temps, alternance entre le centre de formation et le stage en entreprise

Lieu : Campus de Dinard et extérieurs

Volume horaire : 35 heures de positionnement, environ 875 heures en centre et 750 heures de stage en entreprise selon le parcours choisi.

Durée de la formation : 15 mois

Nombre de places par session : 24

LE CONTENU

UC transversales à tous les BPJEPS :

UC 1 : communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC 2 : prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC 3 : préparer un projet ainsi que son évaluation

UC 4 : participer au fonctionnement de la structure

UC spécifiques à ces deux BP :

UC 5 : préparer une action d'animation

UC 6 : encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation

UC 7 : mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique d'APT et de la spécialité

UC 8 : conduire une action éducative dans le champ des APT et dans la spécialité

UC9 : maîtriser les outils ou techniques des APT concernés et dans la spécialité

UC d'adaptation :

UC 10 : adaptation à l'emploi « Usage des nouvelles technologies dans son environnement professionnel »

LES ALLEGEMENTS POSSIBLES

Pour les titulaires de la **formation commune du BEES 1^{er} degré** : allègement de 203 heures (UC 1, 2 et 3)

Pour les Sports Collectifs : obtention des **UC 8 et 9 par le biais du diplôme fédéral de la discipline**

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir un **projet professionnel** en relation avec l'obtention du diplôme.

Satisfaire aux **épreuves de sélection** à l'entrée en formation (admission).

Avoir satisfait aux **exigences préalables** à l'entrée en formation (admissibilité) ou être titulaire du diplôme fédéral, d'un BAPAAT ou d'un diplôme de niveau IV dans le champ du sport ;

LES DATES ET TARIFS

Dossier d'inscription : du 03/10/2011 au 02/12/2011

Exigences préalables : janvier 2012

Sélections : janvier 2012

Positionnement : du 05 au 09/03/2012

Formation : du 12/03/2012 au 31/05/2013

Délibération jury régional : 2013

Coût du positionnement : 120 € (forfait)

+

Coût de la formation : (selon la situation du stagiaire)

➔ **FPC** : Stagiaires bénéficiant d'un dispositif de financement (OPCA, employeur, Conseil Régional, etc.) : **6 825,00€** (875h * 7,80€/h)

➔ **Stagiaires sans financeur** prenant en charge eux-mêmes leur formation : **4 550,00€** (875h * 5,20€/h)

HEBERGEMENT – RESTAURATION

TARIFS ANNEE CIVILE 2011 SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS AU 01/01/2012

Nuitées : ➔ la semaine (lundi à vendredi) 4 nuits + 4 petits déjeuners : 50 €

➔ l'unité : 1 nuitée + 1 petit déjeuner : 15 €

Repas midi/soir : ➔ 5,10 € le repas

présenter le jour d'arrivée à l'intendance avec un chèque correspondant au nombre de repas qu'il souhaite prendre. Une facture (à la demande) pourra lui être fournie afin qu'il se fasse rembourser, le cas échéant.

La restauration est gérée via un système de carte à créditer. Le stagiaire doit se

Coordonnateur pédagogique	Benoît REINE	02 23 48 24 41 / 06 86 81 84 93	benoit.reine@drjscs.gouv.fr
Inscription et suivi administratif	Christine DUPART	02 99 16 34 23	christine.dupart@campus-sport-bretagne.fr
Suivi financier	Vincent BOUDIER	02 99 16 55 10	vincent.boudier@campus-sport-bretagne.fr

Campus de l'excellence sportive de Bretagne

24, rue des Marettes - B.P. 90243 35802 Dinard Cedex

Tél. : 02 99 16 34 16 - Fax. : 02 99 16 34 17

www.campus-sport-bretagne.fr courriel : contact@campus-sport-bretagne.fr

